



*Communauté de  
Communes du  
Canton de  
Coutances*



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
EN DATE DU 8 SEPTEMBRE 2010**

*L'an deux mil dix, le mercredi huit septembre à 20h30 le Conseil de Communauté, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances à l'Hôtel de Ville de Coutances, sous la présidence de Monsieur LAMY, Président,*

Ordre du jour :

- N°1 - Désignation d'un secrétaire de séance
  - N°2 - Approbation du compte rendu du 22 juin 2010
  - N°3 - Création d'un budget annexe Cinéma
  - N°4 - Budget Primitif 2010 du Budget à Comptabilité Distincte  
« Cinéma »
  - N°5 - Contrat Educatif Local : Subvention du Conseil Général et reversement, subvention DDCCS et reversement.
  - N°6 - Contrat Territoire Lecture : Demandes de Subvention
  - N°7 - Nouveaux tarifs et actualisations pour l'aire d'accueil des gens du voyage
  - N°8 - Extension et aménagement de la piscine communautaire – Avenant n°1 au marché de travaux du lot 5.
  - N°9 - Diagnostic de performance énergétique : attribution du marché.
  - N°10 - Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne : Avis sur l'adhésion du SIVOM de Saint-Sever-Calvados.
  - N°11 - Mise en œuvre du schéma départemental des aires de covoiturages.
- Questions diverses

PRESENTS :

*Mr Cl. Périer  
Mme MF Leconte  
Mr B. Ferrand  
Mr Philippe Vaugeois  
Mme V. Lemonnier  
Mme Anita Manson  
Mme Blandine Groud  
Mr Sébastien Grandin  
Mr F. Lebas  
Mr Y. Lamy  
Mr David Lerouge  
Mr G. Gaunelle  
Mme AS. Sorel  
Mr JM Cousin  
Mr D. Longeron  
Mme Josette Leduc*

*Mr M. Guillon  
Mme Martine Vernier  
Mme F. Voisin  
Mr Claude Rivey  
Mr Bernard Maury  
Mr Guillaume Hélie  
Mr Claude Vallée  
Mr Lehéricey*

**ABSENTS EXCUSES** : Mme E. Lesage, Mme N. Hélaine, Mme A. Bataille, Mme Delphine Fournier (a donné procuration à C. PERIER), Mr E. Savary (a donné procuration à Y. LAMY), Mr JD Bourdin, Mr Didier Ledoux, Mme Jeanne Touchard, Mme H. Lechartier, Mr Legraverend.

---

### **N° 1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Josette LEDUC, désignée conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

---

### **N° 2 – COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 juin 2010**

Le compte-rendu de la séance du 22 juin 2010 est approuvé à l'unanimité.

---

### **N° 3 - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE CINEMA**

L'article 11 de la loi 2005-157 relative au développement des territoires ruraux stipule : «Les collectivités qui financent l'acquisition, la construction ou la livraison d'un immeuble à usage professionnel qu'elles destinent à la location à titre onéreux soumise à la taxe sur la valeur ajoutée peuvent déduire la taxe sur la valeur ajoutée ayant grévé les différents éléments constitutifs du prix du loyer».

Ce texte a vocation à s'appliquer aux futures nouvelles salles de cinéma.

En effet :

- Notre Communauté va financer la construction des salles
- Celles-ci seront données en location à titre onéreux pour les besoins de l'activité d'un preneur assujetti à la TVA.

Dès lors, l'opération de construction peut être soumise au régime fiscal de droit commun en matière de TVA et permet de faire valoir un droit à déduction.

L'assujettissement au régime fiscal de droit commun en matière de TVA rend nécessaire la création d'un budget annexe.

Il est proposé au conseil de communauté :

- D'approuver la création de ce budget annexe Cinéma
- D'autoriser monsieur le président à adresser aux services fiscaux la demande d'assujettissement au régime fiscal de droit commun en matière de TVA l'opération de construction de deux salles de cinéma

\*\*\*

Le conseil de communauté,  
Où l'exposé de madame LEDUC,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la création du budget annexe Cinéma

*AUTORISE monsieur le président à adresser aux services fiscaux la demande d'assujettissement au régime fiscal de droit commun en matière de TVA l'opération de construction de deux salles de cinéma  
Ainsi fait et délibéré.*

---

**N° 4 - BUDGET PRIMITIF 2010 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE  
«CINEMA»**

---

*Comme cela a été expliqué dans la délibération précédente, l'étude du cadre juridique et fiscal de la construction de deux salles de cinéma a permis de conclure que l'opération devait être soumise à un régime fiscal de droit commun en matière de TVA.*

*Il en résultera :*

- Un droit à déduction sur le coût de la construction*
- Un assujettissement du loyer*

*Cet assujettissement est normal puisque l'activité de gestion des salles de cinéma est assujettie à la TVA.*

*De ce fait, il est nécessaire de suivre l'opération dans le cadre d'un budget annexe.*

*Ce budget est très simple et est établi en HT :*

- Sa section de fonctionnement est quasi inexistante*
- La section d'investissement reprend :
  - En dépenses les éléments communiqués par le maître d'œuvre*
  - En recettes nos prévisions de subvention sachant qu'au stade de la préparation de ce budget aucune demande officielle n'est encore faite. Il s'agit donc bien de montants prévisionnels.**

*L'équilibre budgétaire est assuré par l'emprunt. Cet équilibre s'établit à :*

- 201 000 € pour la section de fonctionnement*
- 2 720 000 € pour la section d'investissement*

*Il est proposé au conseil de communauté d'approuver ce budget*

*\*\*\*\*\**

*Le conseil de communauté,*

- Après l'exposé de monsieur VAUGEOIS, vice-président,*
- Après lecture du commentaire annexé au document budgétaire,*
- Après avoir pris connaissance du détail de ce budget,*
- Après en avoir débattu comme suit :*

**Monsieur VAUGEOIS :** *La création de ce budget annexe est un point positif pour la communauté de communes. Il permettra de travailler dans la transparence. Il nous*

*faudra être vigilants et étudier toutes les estimations pour éviter tout dérapage qui bloquerait d'autres investissements.*

**Monsieur GRANDIN :** *Le budget s'établi à 2 720 000 € : quelles limites sont fixées à ce budget car nous savons qu'il y a toujours des avenants.*

**Monsieur le président :** *Pour tout projet il y a un budget prévisionnel, à nous de nous y tenir. S'il y a dérapage nous reviendrons devant l'assemblée qui décidera soit de nouvelles économies, soit de nouvelles recettes, soit de la suspension du projet. C'est ce qui se passe pour le CHRS.*

**Monsieur PERIER :** *Chaque délégué pourrait-il disposer du plan de financement du projet lot par lot ?*

**Monsieur le président :** *Un tableau récapitulatif sera distribué lorsqu'il sera affiné.*

**Monsieur PERIER :** *L'architecte des bâtiments de France a-t-il été consulté ?*

**Monsieur le président :** *L'ABF a donné un premier avis consultatif au maître d'œuvre et a validé la disparition de la maison d'angle. Il a émis des réserves sur le revêtement extérieur du cinéma. Aujourd'hui, c'est un avis favorable sous réserve.*

**Monsieur VALLEE :** *Je suis content qu'il ait émis des réserves sur la couleur du revêtement extérieur car ce qui a été présenté n'est pas en accord avec les Unelles.*

**Monsieur MAURY :** *Lors du concours, l'architecte a précisé que la couleur définitive n'était pas déterminée.*

*- Après en avoir délibéré à l'unanimité,*

*APPROUVE le budget primitif 2010 du budget annexe Cinéma.*

*Ainsi fait et délibéré*

---

## **N° 5 - CONTRAT EDUCATIF LOCAL : SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL ET REVERSEMENT, SUBVENTION DDCS ET REVERSEMENT**

*Depuis 2008, nous bénéficions d'une subvention du conseil général pour la politique jeunesse (actions territoriales en faveur de la jeunesse) mise en œuvre dans le cadre du contrat éducatif local.*

*Cette subvention a été de 14 950 € en 2009 et s'élève à 14 000 € pour 2010.*

*Le contrat éducatif local est préparé et mis en œuvre par l'office de la jeunesse qui s'appuie également sur le tissu associatif.*

*Il convient donc de reverser cette subvention.*

*Compte tenu des actions réalisées, la répartition serait la suivante :*

*- Office de la jeunesse*

*: 3 500 €*

- Centre d'animation	: 2 300 €
- Les sentiers de la Mémoire	: 1 500 €
- Avril	: 4 680 €
- CCAS (service enfance)	: 1 320 €
- Association diocésaine des aumôneries de l'enseignement public	: 200 €

*Il est proposé au conseil de communauté d'approuver les reversements ci-dessus.*

*Les crédits sont inscrits à l'article 6574.*

*D'autre part, nous venons également de percevoir la subvention de la DDCS au titre de ce même contrat éducatif local. Celle-ci s'élève à 4 527 €.*

*Selon le même principe, la répartition serait la suivante :*

- Office de la jeunesse	: 1 027 €
- Avril	: 2 000 €

*Il est proposé au conseil de communauté d'approuver ce second reversement.*

*Les crédits sont inscrits à l'article 6574.*

*L'action « salle de répétition pour les concerts jeunes » est portée directement par la 4C qui conserve les subventions allouées dans ce cadre, soit 500 € du conseil général et 1 500 € de la DDCS.*

\*\*\*\*\*

*Le conseil de communauté,*

*Où l'exposé de madame SOREL,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*APPROUVE les reversements ci-dessus.*

*Ainsi fait et délibéré.*

---

## **N° 6 - CONTRAT TERRITOIRE LECTURE : DEMANDES DE SUBVENTION**

*Un diagnostic de la lecture publique a été effectué par le cabinet Puzzle ingénierie culturelle. Ce diagnostic a permis de faire un état des lieux de la lecture publique sur le territoire communautaire d'une part, de définir des orientations et des fiches actions d'autre part. La direction régionale des affaires culturelles a fortement soutenu cette démarche en finançant cette étude à hauteur de 50%. Son aboutissement sera la signature d'un contrat territoire lecture entre la communauté de communes et l'Etat.*

*Nous entrons maintenant dans la phase de mise en œuvre des fiches actions. L'Etat peut apporter un financement à hauteur de 50% du montant des dépenses dans le cadre du contrat territoire lecture dont le plan de financement est détaillé ci-dessous :*

### Dépenses :

*- Accompagnement Puzzle ingénierie : 17 850 € HT (21 348,60 € TTC).*

*Il s'agit d'un accompagnement sur un an pour accompagner la mise en œuvre des premières actions du contrat territoire lecture et la définition du projet de service.*

*- Poste de coordinateur du contrat territoire lecture : 12 000 €*

*Le poste de coordinateur du contrat territoire lecture est indispensable au bon fonctionnement du contrat. Il est établi sur la base d'un emploi à mi-temps pendant une année.*

*- Temps fort d'animation et résidence d'un auteur : 6 150 €*

*L'accueil en résidence d'un auteur, et l'organisation d'un évènement autour du livre et de la lecture est un élément fédérateur pour l'équipe et les partenaires de la médiathèque. Le travail portera sur tout le territoire communautaire.*

*Total : 36 000 €*

*Recettes :*

*- Etat (DRAC) : 17 000 €*

*- 4C : 19 000 €*

*Total : 36 000 €*

*Il est proposé au conseil de communauté :*

*- D'approuver le plan de financement ci-dessus*

*- De solliciter une subvention aussi élevée que possible de la DRAC au titre du contrat de territoire*

*- D'autoriser monsieur le président à signer le contrat à passer avec PUZZLE.*

\*\*\*\*\*

*Le conseil de communauté,*

*- Après l'exposé de madame LEDUC*

*- Après en avoir débattu comme suit :*

**Madame GROUD :** *Peut-on disposer du rapport du diagnostic ?*

**Monsieur le Président :** *Il est disponible auprès des services.*

**Madame GROUD :** *Le poste de coordinateur est-il un emploi 4C ?*

**Monsieur le Président :** *Oui*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

*APPROUVE le plan de financement ci-dessus*

*SOLLICITE une subvention aussi élevée que possible de la DRAC au titre du contrat de territoire*

*AUTORISE monsieur le président à signer le contrat à passer avec PUZZLE.*

*Ainsi fait et délibéré.*

---

## **N° 7 - NOUVEAUX TARIFS ET ACTUALISATIONS POUR L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

*L'aire d'accueil des gens du voyage fonctionne depuis bientôt 4 ans et atteint pleinement les objectifs qui lui étaient fixés.*

*Le taux d'occupation moyen dépasse largement les 50 % et l'aire est régulièrement complète pendant plusieurs semaines.*

*Les tarifs ont été approuvés en juin 2006 et complétés en août 2007.*

*Il est proposé aujourd'hui au Conseil de Communauté de prévoir diverses pénalités pour négligence mais aussi de diminuer les participations pour les consommations de fluides, compte tenu de la situation sociale souvent difficile des voyageurs.*

### **Tarifs divers :**

*Raidisseur fil à linge : 1 €*

*Mur intérieur des toilettes sali : 3 €*

*Mur intérieur des douches sali : 3 €*

*Prestation de nettoyage évier : 2 €*

*Toilettes : 2 €*

*Emplacement sali par tâches d'huile : 3 €*

*Emplacement chien non nettoyé régulièrement : 2 €*

*Porte rayée nécessitant une mise en peinture : 3 €*

### **Tarifs fluides**

*Le kwh : 0,12 € au lieu de 0,15 €*

*Le m<sup>3</sup> : 2,60 € au lieu de 3,00 €*

*Les nouveaux tarifs prendront effet le 1<sup>er</sup> octobre 2010.*

\*\*\*\*\*

*Le conseil de communauté,*

*- Après l'exposé de madame LEDUC*

*- Après en avoir débattu comme suit :*

**Madame GROUD :** *Qu'en est-il de la scolarisation des enfants des gens du voyage ?*

**Madame SOREL :** *Fin juin, j'ai été contactée par l'instituteur qui s'occupe spécialement des enfants des gens du voyage, j'attends qu'il me recontacte afin que l'on travaille ensemble.*

**Monsieur VALLEE :** *Qu'entend-on par gens du voyage ? Y-a-t-il des distinctions ?*

**Monsieur le Président :** *Je ne connais pas leur origine mais il n'y a pas de distinction.*

**Monsieur PERIER :** *Il faudrait désigner deux élus pour visiter les familles et les convaincre d'envoyer leurs enfants à l'école.*

**Monsieur le président :** *L'un des médiateurs les mieux placé est le gardien. Mais je suis preneur de deux volontaires.*

**Madame SOREL :** *L'école libre suit également quelques enfants sur le département de la Manche.*

**Madame GROUD :** *Oui mais cet instituteur suit plus particulièrement les enfants dont les parents voyagent en roulotte à cheval.*

**Monsieur le président :** *Y-a-t-il deux volontaires ?*

*Madame GROUD et monsieur PERIER se proposent.*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

*APPROUVE les tarifs présentés ci-dessus*

*PRECISE que ces nouveaux tarifs entreront en vigueur au 1er octobre 2010*

*Ainsi fait et délibéré.*

---

## **N° 8 – EXTENSION ET AMENAGEMENT DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE – AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DU LOT 5**

*Le chantier de la piscine s'est terminé en fin d'année 2009 et celle-ci est désormais entièrement ouverte au public depuis maintenant quelques mois.*

*La fin du chantier permet de finaliser les situations financières et il est ainsi nécessaire de passer d'ultimes avenants de régularisation.*

### **Lot 5 : Charpente Bois – Entreprise LEPETIT – Avenant n° 1**

*L'avenant présenté correspond à une récupération partielle d'un montant que nous avons payé à l'entreprise. En effet, durant les travaux, l'espace sanitaire-douche avait été fermé temporairement au moyen de panneaux de particules et d'une ossature en sapin du nord. Cette construction provisoire a finalement été moins importante que prévue. Le lot charpente fait donc l'objet d'un avenant en moins-value.*

**Montant initial :** 79 714,19 € HT  
**Avenant n°1 :** - 836,12 € HT  
**Montant total :** 78 878,07 € HT soit 94 338,17 € TTC

→ *Montant cumulé des avenants : - 836,12 € HT soit – 1 000,00 € TTC*  
**soit – 1,05 % du montant initial du marché**

*Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président à signer cet avenant.*

\*\*\*\*\*

*Le conseil de communauté,*

*- Après l'exposé de monsieur GUILLON*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

*AUTORISE monsieur le président à signer l'avenant n°1 au marché de l'entreprise LEPETIT (lot 5).*

*Ainsi fait et délibéré.*

---

## **N° 9 - DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE : ATTRIBUTION DU MARCHE.**

*Une convention de groupement de commande a été passée entre la communauté de communes du canton de Coutances, coordonnateur du groupement, et les communes de Bricqueville-la-Blouette, Cambernon, Courcy, Coutances, Nicorps, Saint Pierre de Coutances et Saussey pour la réalisation des diagnostics de performance énergétique des bâtiments.*

*Après consultation, 11 offres ont été reçues et sont en cours d'analyse. Les résultats seront remis en séance après avis de la commission d'appel d'offres.*

*Il est proposé au conseil d'autoriser monsieur le président à signer le marché avec l'entreprise la mieux disante dont le nom et les caractéristiques principales de l'offre seront précisées en séance.*

*Compte tenu du montant, le dossier a finalement été traité par voie de décision :*

## **DECISION DU 9 AOUT 2010**

*- Le Président de la Communauté de Communes du Canton de Coutances,*

*- Vu les articles L 2122.22 et 2122.23 du code général des collectivités territoriales,*

- Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

- Vu la délibération du Conseil de Communauté du 26 janvier 2010 donnant au Président délégation pour traiter certaines affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Intercommunale,

- CONSIDERANT la nécessité de réaliser le diagnostic de performance énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux,

- CONSIDERANT les résultats de la consultation réalisée par les services techniques,

#### D E C I D E

- la signature du marché aux conditions ci-après :

\* *Objet : Diagnostic de Performance Energétique des bâtiments publics*

\* *Entreprise retenue : INNAX FRANCE, sise à Rennes*

\* *Prix : 11 513,00 € HT soit 13 769,55 € TTC*

\*\*\*\*\*

*Le conseil de communauté,*

*- Après lecture de la décision par monsieur LEROUGE*

*Prend acte de cette décision.*

*Ainsi fait et délibéré.*

---

#### **N° 10 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA SIENNE : AVIS SUR L'ADHESION DU SIVOM DE SAINT-SEVER-CALVADOS.**

*Notre Communauté a adhéré au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne par délibération en date du 25 juin 2004 en substitution de la Commune de Saussey.*

*Rappelons que cette adhésion est justifiée par le fait que la Malfiance est un affluent de la Sienne.*

*Par lettre en date du 10 août 2010, Monsieur le Président du SIAES nous a officiellement informés de différentes décisions du Comité Syndical sur lesquelles il convient que notre Conseil de Communauté délibère :*

#### **1 – Adhésion du SIVOM de Saint-Sever-Calvados**

*Par délibération en date du 16 décembre 2008 le Conseil Syndical du SIAES a accepté l'adhésion du SIVOM de Saint-Sever-Calvados. Les collectivités adhérentes du SIAES doivent également délibérer sur cette adhésion conformément aux dispositions de l'article L 5211-18-1 du CGCT.*

*Il est proposé au Conseil de Communauté d'accepter l'adhésion du SIVOM de Saint-Sever-Calvados.*

## **2 – Modification de l'article 9 des statuts.**

*Suite à l'adhésion du SIVOM de Saint-Sever-Calvados, le Conseil Syndical du SIAES a approuvé une modification de l'article 9 de ses statuts définissant les modalités de financement du budget syndical.*

*L'article 9 des statuts du SIAES est modifié en **remplaçant***

*« Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne prévoit à son budget toutes les dépenses relatives à l'accomplissement de ses missions ; la contribution des collectivités associées aux dépenses du Syndicat est déterminée selon la clé de répartition A ; pour le fonctionnement, la répartition se fera selon la clé B »*

**par**

*« Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne prévoit à son budget toutes les dépenses relatives à l'accomplissement de ses missions.*

### 1. Financement de la cellule technique et la lutte collective contre les rongeurs aquatiques.

*La contribution des collectivités associées aux dépenses du Syndicat est déterminée selon la clé de répartition A (jointe en annexe) pour le financement de la cellule technique et la lutte collective contre les rongeurs aquatiques.*

### 2. Financement des programmes de travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau.

*Les dépenses d'investissement liées à l'entretien et la restauration de cours d'eau (programmes pluriannuels) seront réparties en fonction de l'intérêt territorial que trouve chaque entité géographique :*

- les programmes réalisés sur le bassin de la Sienne dans la Manche seront financés par les collectivités du bassin de la Sienne dans la Manche avec une contribution des collectivités déterminée selon la clé de répartition B jointe en annexe ;*
- les programmes réalisés sur le bassin de la Sienne dans le Calvados seront intégralement financés par le SIVOM du Canton de St Sever-Calvados »*

*Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver cette modification de l'article 9 des statuts du SIAES.*

\*\*\*\*\*

*Le conseil de communauté,*

*- Après l'exposé de monsieur LEROUGE*

*- Après en avoir débattu comme suit :*

**Monsieur GRANDIN :** *Il manque l'annexe avec la clé A*

**Monsieur le Président :** *La clé A est inchangée, c'est pourquoi elle n'a pas été jointe. Les services pourront vous la communiquer.*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

*APPROUVE la modification de l'article 9 des statuts du SIAES telle que proposée ci-dessus.*

*Ainsi fait et délibéré.*

---

## **N° 11 - MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES AIRES DE COVOITURAGE.**

*Le Conseil Général a adopté en mars dernier un schéma départemental des aires de covoiturage. Ce schéma prévoit l'aménagement de 44 aires entre 2010 et 2014.*

*2 aires sont prévues sur notre canton :*

*- Cambernon : les Neslières c'est-à-dire le parking situé à l'extrémité de la voie verte.*

*- Coutances : Délasse / La Paletière à l'intersection des RD 44 et 971.*

*L'aire de Cambernon est programmée au second semestre 2010.*

*Le Conseil Général sera maître d'ouvrage de ces aménagements.*

*Il nous propose d'accompagner ce projet en assurant l'entretien des aires et éventuellement d'en compléter l'aménagement par des équipements de confort.*

*Notre accord sera entériné par la signature d'une convention.*

*Il est proposé au conseil de communauté :*

*- d'approuver ces propositions du conseil général,*

*- d'autoriser monsieur le président à signer la convention à passer avec le Département.*

\*\*\*\*\*

*Le conseil de communauté,*

*Où l'exposé de monsieur LEROUGE,*

*Après en avoir débattu comme suit :*

*Monsieur VAUGEOIS indique qu'il est tout à fait favorable à ce projet sur le principe mais insiste sur l'indispensable nécessité de sécuriser l'entrée et la sortie de cette aire.*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*APPROUVE les propositions du conseil général*

*AUTORISE monsieur le président à signer la convention à passer avec le Département.*

*Ainsi fait et délibéré.*

---

## QUESTIONS DIVERSES :

*Prochain conseil communautaire le 20 octobre 2010.*

### Tourisme

**Monsieur COUSIN** présentent les grandes tendances de la saison touristique 2010 à savoir :

- hausse globale de l'accueil à l'office de tourisme +6% par rapport à 2009 ;
- baisse du nombre de touristes étrangers, notamment les allemands, néerlandais, italiens et belges, mais augmentation des espagnols
- augmentation du nombre de touristes français

*Les trois points d'accueil (office de tourisme, cathédrale et saint Nicolas) ont reçu 30 000 visiteurs*

*Les animations ont affiché complet tout au long de la saison. Coutances et le coutançais accueillent un public plutôt familial. Au mois d'août, le festival de la bande dessinée et celui de la cathédrale ont bien fonctionné. Le festival de la BD a eu un impact positif sur la braderie.*

*Au niveau de l'hébergement, la saison a été correcte, le mois d'août ayant été meilleur que juillet. On constate beaucoup de réservations de dernière minute, et beaucoup de réservations sur Internet.*

### Plan neige

**Monsieur PERIER** présente le plan neige élaboré par le conseil général. L'axe qui sera dégagé en priorité est la RD972.

**Monsieur le président** indique que ce plan a le mérite de permettre à chacun de s'organiser et de hiérarchiser les voies, il nous appartient maintenant d'élaborer notre propre schéma.

### **Service minimum d'accueil**

**Monsieur VALLEE :** Lors de la grève de mardi, nous avons accueilli les enfants, cela représente environ 12h00 de travail, or un seul enfant a été accueilli sur Saussey !

**Madame SOREL :** On s'aperçoit qu'à certains endroits il y a un ou deux enfants seulement. On réfléchit sur un accueil unique pour toute la 4C mais quelques points de détails restent à finaliser, notamment la facturation des repas...

**Claude VALLEE :** C'est important que les communes soient associées et informées de cette mise en œuvre.

**Madame SOREL :** Tous les parents seront également prévenus dans toutes les écoles. Ainsi fait et délibéré.

---